

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 19 avril 2018
à 14 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, rez-de-chaussée, le jeudi 19 avril 2018, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 avril 2018.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CM Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186441001

Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-17-21 (1 soumissionnaire).

District(s) : Jeanne-Mance

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1182728003

Octroi à l'entreprise Trafic Innovation inc. d'un contrat pour la fourniture et la livraison de 300 bollards en fonte ductile ou en acier 50W de couleur noire, et autorisation d'une dépense à cette fin de 101 987,42 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-16693 (5 soumissionnaires).

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186768006

Offre en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est.

District(s) : DeLorimier

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1184932002

Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir de l'arrondissement pour cinq emplacements.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 18 avril 2018



Dossier # : 1186441001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$ (appel d'offres public : DDTP54-17-21 un (1) soumissionnaire)

Suite à la résolution CA18 25 0135 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 19 avril 2018, il est recommandé au conseil de la ville:

1. D'accorder à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., un contrat pour des travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 2 841 579,83 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat, et d'autoriser une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et cette dépense sera assumée à 92.87 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), pour un montant de 2 754 250,79 \$, taxes incluses, et à 7.13% par l'arrondissement, pour un montant de 211 329,04 \$, taxes incluses.

Que le tout soit conditionnel à l'approbation de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

Signé par _____ **Le**

Signataire :

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1186441001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$ (appel d'offres public : DDTP54-17-21 un (1) soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la résolution CA18 25 0135 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 19 avril 2018, le présent dossier vise à permettre au conseil de la ville d'accorder à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., un contrat pour des travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 2 841 579,83 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat, et d'autoriser une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1186441001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$ (appel d'offres public : DDTTP54-17-21 un (1) soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, notamment, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé (la conduite d'eau date de 1911 et la conduite d'égout en brique date de 1875), les conduites secondaires d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable de la rue Saint-Dominique, entre les rues Prince-Arthur Est et Sherbrooke Est, ont été identifiées comme étant prioritaires. C'est pourquoi la DGSRE a décidé de reconstruire les conduites d'égout et aqueduc et les services d'égout et d'eau potable.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de prendre en charge la conception (plan et devis), l'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de la reconstruction des infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Prince-Arthur Est et Sherbrooke Est.

La reconstruction et élargissement des trottoirs et la reconstruction de la chaussée ainsi que la reconstruction de massifs de Bell font partie du présent contrat. Ce dernier volet est financé par Bell.

Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 26 mars 2018 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissions ont été ouvertes le 11 avril 2018 après 17 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis afin de corriger une erreur mineure dans le bordereau de prix. La date d'ouverture n'a pas été changée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de ce contrat sur la rue Saint-Dominique, entre les rues Prince Arthur Est et Sherbrooke Est, sont les suivants :

- La reconstruction de 260 mètres de conduite d'égout de 750 mm de diamètre;
- La reconstruction de 274 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- La reconstruction de 50 services d'égout et 38 services d'eau potable;
- La reconstruction complète de la chaussée;
- La reconstruction complète des trottoirs;
- La reconstruction des massifs de Bell.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'enlèvement et remplacement (ou reconstruction) de clôtures lors des travaux de reconstruction des services jusqu'aux limites de propriété, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour la gestion des sols excavés et la surveillance des travaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public DDTTP-54-17-21 s'est terminé le 11 avril 2018. Huit (8) firmes, dont la liste complète et les motifs de désistement sont en pièces jointes, se sont procuré le cahier des charges. Une (1) seule firme a déposé une soumission.

Des huit firmes (voir liste en pièces jointes) qui se sont procuré les devis, deux étaient des sous-traitants (Lecuyer et Environnement Routier NRJ Inc.).

- Gestion S.Forget inc. n'avait pas l'expérience demandée dans le devis (deux contrats de nature comparable à celui visé par l'appel d'offres). Voir avis de désistement en pièces jointes.
- Talvi Inc. travaillait sur plusieurs appels d'offres en même temps et ce projet ne faisait pas partie de sa stratégie (appel téléphonique à M. Jean François Langevin).
- Les entreprises Cogenex inc. nous ont fait parvenir le courriel (voir pièces jointes) qu'ils ont envoyé en réponse à l'appel d'offres public # 314001 rue Jeanne-Mance. Les raisons de leur désistement sont les mêmes que pour le projet Jeanne-Mance.
- Construction Bau-Val Inc. nous a dit qu'ils n'ont pas eu de temps, car il y avait plusieurs appels d'offres en même temps et ils se sont consacrés sur d'autres projets (appel téléphonique à M. Louis Saint-Georges).
- Construction NRC inc. nous a informés qu'ils sont débordés (appel téléphonique avec un chargé de projet de NRC inc.).

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de la soumission reçue.

Firmes soumissionnaires	Prix de base Ville taxes incluses	Contingences Ville taxes incluses	Total Ville taxes incluses	Bell taxes et contingences incluses	Total Ville + Bell taxes incluses
Les Entreprises Michaudville inc.	2 649 399,62 \$	264 939, 96\$	2 914 339,59 \$	465 160,42 \$	3 379 500 \$
Estimation du Service d'études techniques	2 205 133,11 \$	220 513,31 \$	2 425 646,42 \$	271 977.47 \$	2 697 623,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 914 339,59 \$		3 379 500 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0%		0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0		0
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0		0
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			488 693,17\$	193 182,95 \$	681 876,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			20,15%	71,03%	25,28%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés.

L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix les plus bas présentés dans les soumissions de l'année 2017 avec une augmentation de 3 % pour tenir en compte de l'inflation.

Une différence de 20.15 %, est constatée entre l'estimation des travaux par l'arrondissement et la soumission de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc. La différence entre l'estimé de Bell Canada et le prix soumis est de 71 ,03 %

Elle s'explique par plusieurs facteurs et/ou paramètres :

- Les entrepreneurs sont très occupés en 2018, plusieurs projets en chantier dans la métropole;
- Problématiques des projets intégrés avec Bell;
- Rue étroite, machinerie spécialisée nécessaire et productions diminuées. Ainsi que contraintes pour les chemins piétons à garder en service ;

- Fort achalandage sur Prince-Arthur et besoins supplémentaires en sécurité et gestion pour ce coin;
- Présence de la conduite de 600 x 900 mm à abandonner qui est hors de notre tranchée sur ± 160 m;
- Forte augmentation des prix de disposition des débris de béton et d'asphalte depuis 2017 (dans certains cas, les prix à la Tm ont doublé);
- Difficultés de disposition de tout matériau de terre et spécifiquement de matériaux argileux;
- Sciage de la dalle de chaussée et du trottoir en petite section;
- Présence d'un programme de gestion des vibrations et d'inspection;
- Travaux de fin de semaine pour l'intersection avec Sherbrooke (temps supplémentaire et frais d'ouverture de carrières, de sites de disposition et d'usines d'asphalte).

Voir offre initiale en pièces jointes.

Lorsqu'il y a un seul soumissionnaire à un appel d'offres, la Loi sur les Cités et Villes permet aux municipalités de négocier le prix avec le soumissionnaire.

La Loi sur les cités et Villes prévoit dans son article 573.3.3 :

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

Étant donné qu'il y a un écart de 20.15 % entre le prix soumissionné et l'estimation de l'arrondissement, l'arrondissement a demandé une révision de prix au soumissionnaire pour recommander l'octroi du contrat. Les Entreprises Michaudville inc. a donc révisé son prix et en a fourni un autre selon le suivant détail :

Firmes soumissionnaires	Prix de base Ville taxes incluses	Contingences Ville taxes incluses	Total Ville taxes incluses	Bell taxes et contingences incluses	Total Ville + Bell taxes incluses
Les Entreprises Michaudville inc.	2 583 254,40 \$	258 325,44 \$	2 841 579,83 \$	418 492.07 \$	
Estimation du Service d'études techniques	2 205 133.11 \$	220 513,31 \$	2 425 646,42 \$	271 977.47 \$	
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 841 579,83 \$	418 492.07 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0%	0%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			0		

$((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	415 933,41 \$	146 514 \$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	17,15 %	53.9%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			

Après révision, il y a un écart de 53,9 % par rapport à l'estimé dans les travaux de Bell Canada. Bell Canada a décidé donc de ne pas faire ses travaux dans un contrat intégrer avec la Ville. Bell Canada fera elle-même ses travaux pendant le mois de mai et avant les travaux de la Ville.

Étant donné l'état de la conduite d'égout, qui requiert une attention immédiate (voir copie d'une partie du rapport d'inspection en pièces jointes), il est recommandé d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire Les Entreprises Michaudville Inc., malgré l'écart de 17,15 % par rapport à l'estimation de l'arrondissement.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par Les entreprises Michaudville inc. :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant selon la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément au Décret 795-2014 du 10 septembre 2014, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMF. Les entreprises Michaudville inc. ont eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2013-CPSM-0028 en date du 10 avril 2013. Cette autorisation était valide jusqu'au 9 avril 2016. Les Entreprises Michaudville ont fait une demande de renouvellement le 17 décembre 2015, plus de 90 jours avant la date de son expiration. L'Autorité des Marchés Financiers n'a ni renouvelé l'autorisation ni émis une décision prononçant sa révocation. Selon la procédure de l'AMF, l'entrepreneur est autorisé à conclure de nouveaux contrats durant la période d'analyse. Une copie de l'attestation

expirée, de la lettre envoyée par la AMF demandant le renouvellement et la demande de renouvellement de l'entrepreneur, se trouve en pièces jointes.

Le présent dossier répond à un critère préalable à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il y a une seule soumission conforme reçue à la suite de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total pour les travaux de reconstruction des infrastructures est de 2 965 579,83 \$, taxes incluses. Ce montant inclut le contrat à Les entreprises Michaudville inc. de 2 841 579,83 \$, taxes incluses, dont 258 325,44 \$, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 124 000 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes. Ces dernières incluent entre autres les travaux de marquage de chaussée ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

La dépense en provenance du service des finances, du montant de 2 955 579, 83 \$, représente un coût net de 2 707 969,69 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- #17-083, pour un montant de 2 514 998,08 \$;
- #17-028, pour un montant de 192 971,59 \$.

Pour la DGSRE du Service de l'eau, la dépense de 2 754 250,79 \$ taxes incluses, ou 2 514 998,08 \$ net des ristournes de taxes, satisfait les critères d'admissibilité au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce contrat puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018. La répartition des coûts taxes incluses entre les deux unités se résume à :

Descriptions des travaux	Coût budgétaire	DGRSE	Arrondissement
Travaux d'égout	1 777 871,02 \$	1 777 871,02 \$	0.00 \$
Travaux d'aqueduc	862 379,77 \$	862 379,77 \$	0.00 \$
Travaux de trottoirs	201 329,04 \$	-	201 329,04 \$
Travaux de Bell	-	-	-
Total des travaux, contingences incluses (contrat)	2 841 579,83 \$	2 640 250,79 \$	201 329,04 \$
Incidences	124 000,00 \$	114 000,00 \$	10 000,00 \$
Total des travaux et incidences	2 965 579,83 \$	2 754 250,79 \$	211 329,04 \$
% de répartition	100 %	92.87 %	7.13 %

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Division des Ressources financières et matérielles du Plateau-Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'aménagement privilégie une approche simple et durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat ne serait pas accordé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux rapidement entraînerait une détérioration accrue des conduites existantes qui requièrent déjà une attention immédiate. De plus, une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux est à prévoir si les travaux se voient retardés.

Il faut noter qu'étant donné le mauvais état de la conduite d'égout (ovoïde en briques), il y a des risques d'effondrement. En effet les inspections réalisées montrent que l'état structural de la conduite d'égout requiert une intervention immédiate.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information relative à ces travaux sera diffusée de la façon suivante :

- dans l'infolettre, la page Web des travaux en cours et les médias sociaux de l'arrondissement;
- dans le site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- distribution d'un avis aux résidents;
- installation de panneaux sur le chantier pour informer les résidents de la nature des travaux et de leur échéancier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

- Octroi du contrat: mai 2018;
- Début des travaux Bell: avril 2018;
- Fin des travaux Bell: mai 2018;
- Début des travaux Ville: juin 2018;
- Fin des travaux Ville: octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte également les encadrements suivants :

- Confidentialité des estimations des contrats;
- Politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à la disposition des firmes par le biais du site SEAO et dans le journal Le Devoir. Enfin, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses dans le cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Andrea RODRIGUEZ, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 avril 2018
Andrea RODRIGUEZ, 17 avril 2018
Abdelwahid BEKKOUCHE, 17 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-17

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim - Direction du développement du territoire et des études techniques

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1182728003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Trafic Innovation inc. un contrat pour la fourniture et la livraison de 300 bollards en fonte ductile ou en acier 50W de couleur noire et autoriser une dépense à cette fin de 101 987,42 \$, taxes incluses (appel d'offres public 18-16693, 5 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

La mise en valeur de certaines rues et l'apaisement de la circulation dans certains secteurs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont une priorité dans les concepts d'aménagement et de réaménagement du domaine public, que ce soit par l'implantation des fosses de verdissement ou par la construction de saillies de trottoir.

Cependant, il est nécessaire de démarquer les espaces piétons et véhiculaires lors de la construction de ces aménagements afin d'assurer la sécurité des citoyens. La démarcation se fait à l'aide de bollards de protection qui sont installés au pourtour des saillies et des fosses de verdissement qui sont construites. Cette démarcation sert également à protéger les fosses de verdissement lors des opérations de déneigement.

À cette fin, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal veut procéder à l'achat de trois cents (300) bollards de protection. Ces bollards seront installés à la suite de la construction des saillies prévue en 2018 ainsi que sur celles qui ont été construites dans les années antérieures.

L'appel d'offres public 18-16693 a été lancé par la Direction de l'approvisionnement afin d'octroyer un contrat de fourniture et livraison de bollards de protection.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à l'entreprise Trafic Innovation inc. pour la fourniture et la livraison de trois cents (300) bollards de protection en fonte ductile ou en acier 50W de couleur noire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent contrat vise la fourniture et livraison de trois cents (300) bollards de protection en fonte ductile ou en acier 50W de couleur noire.

Le processus d'appel d'offres public 18-16693 s'est déroulé du 12 février au 5 mars 2018.

Sept (7) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et cinq (5) ont présenté des soumissions :

- ASMI Fabrication 72 385,96 \$ taxes incluses
- Trafic Innovation inc. 101 987,42 \$ taxes incluses
- Tessier Récréo-Parc inc. 103 132,58 \$ taxes incluses
- Clôtures Sentinelle Ltée 149 352,53 \$ taxes incluses
- Distribution International Foyer FC inc. 155 109,32 \$ taxes incluses

Le plus bas soumissionnaire, soit ASMI Fabrication, n'a pas présenté une soumission conforme aux exigences techniques demandées dans les documents d'appel d'offres. L'aspect technique dans la soumission et l'échantillon de qualification du second soumissionnaire répondent aux exigences demandées. Nous recommandons donc d'octroyer le contrat à l'entreprise Trafic Innovation inc.

L'installation des bollards sera assurée par les employés Cols Bleus de l'arrondissement

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté de soumission sont : l'incapacité à fournir la garantie d'exécution demandée et l'impossibilité de respecter les délais demandés.

JUSTIFICATION

L'achat et l'installation des bollards répondent à un besoin de l'arrondissement de protéger les piétons par l'apaisement de la circulation et d'entretenir les espaces de verdissement et les saillies en vue de prolonger leur durée de vie utile. Ils serviront également à limiter les zones à risque pour les appareils de déneigement. En effet, les bollards de protection démarquent l'espace de circulation des piétons de celui des véhicules. Les bollards permettent également d'arrêter un véhicule en perdition, d'une manière similaire à celle des chaînes de trottoirs.

Le 12 février 2018, la Direction de l'approvisionnement lançait l'appel d'offres public numéro 18-16693. Les soumissions ont été ouvertes le 5 mars 2018 à 10 heures 30 au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'Hôtel de Ville situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Le devis technique spécifie que le bollard proposé doit être en fonte ductile ou en acier 50W. Les documents de soumission de L'entreprise ASMI Fabrication indiquaient que le bollard serait en acier 44W et 50W, ce qui n'est pas conforme aux spécifications demandées et a fait en sorte que la soumission soit rejetée.

Une validation de la conformité du bollard a été effectuée le 23 mars 2018 sur un échantillon de qualification, demandé par la Direction de l'approvisionnement au soumissionnaire conforme techniquement et administrativement, soit Trafic Innovation inc. Cet échantillon de qualification respecte toutes les spécificités demandées au devis technique de l'appel d'offres.

Quatre (4) entreprises ont déposé une soumission conforme administrativement et techniquement.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, les prix proposés incluant les taxes et l'estimation de contrôle. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

RÉSULTATS DE SOUMISSIONS	
---------------------------------	--

<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>	<u>TAXES (TPS et TVQ)</u>	<u>MONTANT TOTAL</u>
1 Trafic innovation inc.	88 704,00 \$	13 283,42 \$	101 987,42 \$
2 Tessier Récréo-Parc inc.	89 700,00 \$	13 432,58 \$	103 132,58 \$
3 Clôtures Sentinelle Ltée	129 900,00 \$	19 452,53 \$	149 352,53 \$
3 Distribution International Foyer FC inc.	134 907,00 \$	20 202,32 \$	155 109,32 \$
Estimation réalisée à l'interne basée sur le prix unitaire de l'appel d'offres de novembre 2017 qui a été annulé. (17-16361)			105 202,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			127 395,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			53 121,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			52 %
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 3 214,71 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			1 145,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,12 %

Les prix de soumission et les conformités administratives ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues par la Direction de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le projet est de 101 987,42 \$ taxes incluses.
L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du Greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, l'installation de bollards de protection permet de poursuivre nos engagements liés à Orientation 2 : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. L'action concernée est : 11. Apaiser la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 16 avril 2018
Début de contrat : 23 avril 2018
Livraison prévue ; 4 juillet 2018
Installation prévue : Graduelle suite à la réception des bollards
Fin de contrat : Suite à l'exécution complète du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public (décrets 795-2014 et 1049-2013).

L'appel d'offres a été préparé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales. La conformité administrative des soumissions a été vérifiée par le Service de l'approvisionnement.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles et ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 3 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PLOUFFE
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics



Dossier # : 1186768006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

OFFRIR, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALINÉA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT), DE PRENDRE EN CHARGE LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LA MODIFICATION DE L'ASSIGNATION DES VOIES SUR L'AVENUE DU PARC -LA FONTAINE ENTRE LA RUE CHERRIER ET LA RUE RACHEL EST

ATTENDU La modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU L'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les travaux du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de l'automne 2016 remettant à neuf l'avenue du Parc-La Fontaine, ont contribué à augmenter l'occurrence des infractions de vitesse élevée et de non-respect des passages pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon;

ATTENDU QUE le retrait de la piste cyclable bidirectionnelle du parc et son aménagement dans la chaussée de l'avenue du Parc-La Fontaine améliorera la sécurité des piétons circulant dans le parc;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

- D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie, de marquage et de signalisation sur l'avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2018-04-18 15:17

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1186768006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, il y a le désir de déplacer l'aménagement cyclable situé dans le parc La Fontaine dans l'avenue du même nom. Ce désir a été confirmé en tant qu'orientation dans le plan directeur du parc récemment adopté. Afin de concrétiser cette orientation, une rencontre a eu lieu le 19 mars dernier, réunissant l'arrondissement, la Direction des Transports et la Direction des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Ceci a permis d'établir les rôles et responsabilités de chacun dans la réalisation de ce projet.

La révision du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) a eu pour effet de transférer au réseau artériel plusieurs rues qui, auparavant, étaient situées sur le réseau local. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Étant donné que l'avenue du Parc-La Fontaine fait partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre au SIVT, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux à exécuter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier no. 1176768003, Résolution : CA17 25 0126

DESCRIPTION

L'avenue du Parc-La Fontaine est une rue collectrice sous la juridiction du SIVT. Depuis plusieurs années, et plus spécialement depuis les interventions menées par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en juillet 2015 (vitesse réduite à 30 km/h) et en 2016 (ajout de signalisation de passages pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon), une problématique de sécurité a été observée et plusieurs requêtes de citoyens en ont fait mention :

- La vitesse pratiquée est élevée;
- Le non-respect des passages non protégés pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon;
- L'offre en circulation, par la présence des deux voies de circulation par direction, est beaucoup plus importante que la demande .

À l'automne 2016, des travaux du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ont remis à neuf cette avenue, contribuant à augmenter l'occurrence des infractions de vitesse élevée et du non-respect des passages pour piétons. Afin de procéder à une première phase de transformation de l'avenue du Parc-La Fontaine prévue dans le projet du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, des travaux temporaires sont prévus et consistent à :

- Supprimer une voie de circulation dans chaque direction, entre les rues Cherrier et Rachel Est;
- Permettre le stationnement le long du terre-plein central dans la travée ouest de façon temporaire durant les travaux de réaménagement des rues Saint-André et de Mentana;
- Créer une voie de virage à gauche d'une longueur de 60 mètres à l'approche nord de la rue Cherrier, en interrompant le stationnement adjacent au terre-plein central;
- Réaffecter les trois voies de circulation à l'approche sud de la rue Cherrier : voie de gauche pour les mouvements de virage à gauche, voie du centre pour les mouvements tout droit, voie de droite pour les mouvements de virage à droite (excepté autobus);
- Aménager une bande cyclable unidirectionnelle vers le sud en bordure de la voie de stationnement du côté ouest (travaux de marquage);
- Aménager une piste cyclable bidirectionnelle protégée par des bollards le long du parc La Fontaine, dans la travée est (travaux de marquage, installation de bollards, construction d'un mail en béton aux arrêts d'autobus avec chaussée surélevée dans la piste cyclable);
- Maintenir une voie de stationnement dans la travée est, le long de la nouvelle piste cyclable;
- Réaffecter les deux voies restantes de l'approche sud de la rue Rachel Est : voie de gauche pour les mouvements tout droit et de virage à gauche, voie du centre pour le virage à droite. La voie de droite est aménagée en piste cyclable bidirectionnelle.

Au terme de la rencontre tenue le 19 mars 2018, les rôles et responsabilités de chacun ont été convenus. Les services centraux ont la responsabilité du financement et de l'entière conception du projet ainsi que de la réalisation du volet feux de circulation. L'arrondissement, pour sa part, a la responsabilité de la réalisation des travaux de voirie, de marquage et de signalisation.

JUSTIFICATION

La réduction de la largeur de la chaussée à une voie de circulation sur l'avenue du Parc-La Fontaine contribuera à améliorer le comportement des automobilistes de façon à ce qu'ils réduisent leur vitesse selon la limite affichée. Cela permettra également de mieux faire

respecter les passages pour piétons signalisés aux intersections des rues Roy et Napoléon tout en réduisant la longueur de traversée des piétons. Finalement, les résidents du secteur auront une meilleure qualité de vie.

L'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle sur la chaussée de l'avenue du Parc-La Fontaine permettra d'éliminer la circulation des cyclistes en transit et limitera ainsi l'usage des sentiers du parc aux cyclistes qui s'y destinent. La sécurité des piétons circulant dans le parc sera grandement améliorée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux sont à la charge du SIVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de l'avenue du Parc-La Fontaine permettra à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, ce projet lui permettra de poursuivre ses engagements liés à *l'orientation 2: Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, action no. 11 : Apaiser la circulation.*

Le projet a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'augmenter la sécurité des piétons circulant dans le parc La Fontaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien d'une seule voie de circulation par direction sur l'avenue du Parc-La Fontaine;

- Retrait de la piste cyclable bidirectionnelle du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les citoyens de ces travaux de sécurisation des abords du parc La Fontaine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Communication avec les citoyens (mai-juin 2018);

- Réalisation des travaux de marquage, signalisation, feux de circulation, construction de mails en béton et chaussée surélevée (juin-juillet 2018).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Stéfan GALOPIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Stéfan GALOPIN, 17 avril 2018
Michel TANGUAY, 13 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-13

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1184932002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins des placotoirs de l'arrondissement pour cinq emplacements.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR CINQ EMPLACEMENTS

ATTENDU QUE le mobilier répond aux conditions qualitatives de l'article 40.11 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) notamment par la grande qualité du design, de l'esthétisme et de l'originalité;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite créer des aménagements d'aires de repos publics et de fraîcheur sur ou près des artères commerciales;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placottoir de l'arrondissement pour cinq emplacements.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2018-04-18 08:48

Signataire : Guy OUELLET

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1184932002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins des placottoirs de l'arrondissement pour cinq emplacements.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement installe du mobilier distinctif à l'image de ses parcs et de ses quartiers afin de créer un milieu de vie à l'échelle humaine, rempli de lieux de rencontre conviviaux. Dans le cas des placottoirs, en 2017, des modifications à la réglementation ont permis de laisser place à une plus grande créativité et diversité des aménagements. Dans cet esprit et afin d'offrir davantage d'aires de repos aux piétons, l'arrondissement a développé cinq placottoirs urbains identiques aux couleurs pastel. Ce mobilier dessiné sur mesure par Wanted Paysage est destiné à la rencontre, à la détente et à favoriser le transport actif de même que la réduction des îlots de chaleur. Il s'inscrit en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

Situés à travers le territoire de l'arrondissement, ces placottoirs urbains offrent une pause fraîcheur lors d'épisodes de canicule.

Ils seront localisés aux endroits suivants :

- Avenue Henri-Julien, sur le côté est de la chaussée, à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est, coin nord-est, artère commerciale;
- Rue Franchère, sur le côté est de la chaussée, à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est, coin sud-est;
- Avenue Duluth, sur le côté nord de la chaussée, à l'intersection de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, coin nord-ouest, artère commerciale;
- Rue Saint-Viateur, sur le côté nord de la chaussée, à l'intersection de la rue Saint-Dominique, coin nord-ouest, près d'Ubisoft;
- Avenue Fairmount Est, sur le côté nord de la chaussée, à l'intersection de la rue Saint-Dominique, près de l'école Robert-Gravel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En période estivale, les placottoirs urbains présentent un endroit public pour les citoyens de l'arrondissement. Ce mobilier a une longueur de 9,75 mètres, une largeur de 2,24 mètres, pour une superficie totale de 21,84 m².

Les plans détaillés des placottoirs de l'arrondissement sont disponibles en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Afin de créer des aménagements qui se démarquent et qui sont à l'image de l'arrondissement, la conception d'un placottoir urbain hors de l'ordinaire se devait de dépasser les conditions d'aménagement plus standards tout en respectant les conditions qualitatives :

- Zonage (saine cohabitation des usages);
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

Dans ce contexte, il est à souligner que les placottoirs de l'arrondissement ne respectent pas toutes les différentes conditions techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1), mais ils répondent aux conditions qualitatives qui compensent par la qualité de leur design, leur esthétisme et leur originalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il y aura une perte de revenus occasionnée par certains emplacements pour la saison estivale des espaces de stationnement tarifé PF363 à PF364 (Duluth) et PN678 à PN679 (Saint-Viateur).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'occupation périodique du domaine public à des fins de placottoir permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé. Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

De plus, ce type d'aménagement permet de créer un îlot de fraîcheur, puisqu'il est doté d'une pergola et de plantation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'ordonnance du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Abdelkader MESSAOUD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Abdelkader MESSAOUD, 17 avril 2018
Michel TANGUAY, 17 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-17

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim - Développement du territoire et des études techniques